

Conférence interministérielle Santé publique

22 juillet 2020

Procès-verbal

Présents

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Maggie De Block, Ministre (présidente de la CIM SP) + Dr Bert Winnen, directeur cellule stratégique 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Dr Yolande Husden, directrice cellule stratégique 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bénédicte Linard, Ministre ○ Valérie Glatigny, Ministre 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon + Kurt Doms, conseiller CIM 	Secrétaire de la Conférence interministérielle Santé publique, Directeur général Soins de santé

Invités

<ul style="list-style-type: none"> ○ Philippe De Backer, Ministre + Anne Sofie Vandevelde, conseillère 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Francesca Pace, conseillère de la Première Ministre 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de la cellule Soins aigus et chroniques, DGGs ○ Dr Paul Pardon, président du RMG 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Dr Sophie Quoilin, présidente du RAG 	Sciensano

1. Approbation des PV

Les rapports de la CIM des 1^{er} et 7 juillet ont été approuvés par mail et sont portés à la connaissance de la CIM. Il n'y a pas d'autres remarques.

2. Testing & suivi des contacts

2.a. État des lieux et points de décision

Karine Moykens présente ce point au moyen d'un document PPT (disponible sur Sharepoint).

Le ministre Maron demande des précisions concernant le rapport entre l'app et le traçage manuel. Karine Moykens explique que les deux systèmes sont complémentaires. Leur relation mutuelle devra être au point à la fin août.

La ministre Morreale demande dans quelle mesure l'accord de coopération devra être adapté en cas de nouveaux scripts. Elle demande aussi que le groupe de travail du CIF fasse une proposition concernant le financement du coordinateur CIF.

Le ministre Antoniadis s'inquiète des liens éventuels entre le traçage manuel et l'app. Alors que la collecte de données s'effectue de façon centralisée pour le traçage manuel, les données sont collectées de manière décentralisée pour l'app. Il n'y a donc en principe aucun lien entre les deux, comme le système en Allemagne. L'app signale les contacts avec une personne infectée par le COVID-19, mais ces informations ne peuvent pas être communiquées au contact center. Pour Karine Moykens, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble complète et correcte de toutes les contaminations. Il est par conséquent très important que toutes les données de personnes infectées soient rassemblées à un seul endroit (Sciensano). Cela vaut tant pour les données de traçage manuel et de l'app que pour des initiatives locales éventuelles.

Le Dr Winnen attire l'attention sur l'émoi suscité dans la presse spécialisée par l'attribution du premier lot, qui est décrit comme une « entreprise individuelle ». Une réponse devra être préparée.

Karine Moykens précise quelques atouts de la firme sélectionnée : (a) le prix, (b) une équipe jeune, de petite taille et compétente, (c) la disposition à adhérer aux normes nationales (notamment en matière de sécurité de l'information) et (d) une approche par processus.

Le ministre De Backer remercie Mme Moykens et le CIF pour le travail accompli et les importants progrès réalisés. Il pose les questions suivantes :

- (a) Quelles autres actions sont prises à l'égard des 12% de personnes non atteintes ?
- (b) Y a-t-il un suivi des personnes en quarantaine ?

Il demande aussi des processus clairs pour les prises de contacts effectuées au moyen de l'app et par les contact centers. Si la collecte de données demeure centralisée, la question est de savoir comment informer les personnes qui auront été en contact avec une personne infectée (sms, code QR, contact center, etc.).

Le ministre De Backer constate que le suivi des contacts s'est fortement amélioré. Les experts le reconnaissent également. De nombreux problèmes signalés n'existent pas ou ont été résolus. Les experts doivent en être informés et y être sensibilisés afin de communiquer plus correctement. Le ministre Beke se rallie à ce point de vue. Si l'on continue à communiquer à tort en termes négatifs au sujet du suivi des contacts, cela mettra à mal l'ensemble du système. Il propose d'attirer explicitement l'attention sur ce point à l'occasion du prochain conseil national de sécurité.

Karine Moykens indique que les personnes non atteintes peuvent être contactées très difficilement. Dans certains cas, il y a un refus de coopérer. On cherche des solutions.

Le suivi de la quarantaine pose problème. C'est une mission pour les pouvoirs locaux, et non pour le suivi des contacts.

Les processus de communication de l'app et des contact centers de contact seront encore harmonisés.

On constate que certains experts ne sont pas toujours au courant des derniers développements en matière de suivi des contacts. C'est ainsi qu'on crée une perception erronée. Karine Moykens les contacte régulièrement pour leur fournir les bonnes informations.

Pedro Facon souligne l'importance d'une bonne communication tant en ce qui concerne le traçage manuel que l'application. Cela reste un point d'action important. Karine Moykens le confirme. Il est nécessaire de bien communiquer à propos de ces deux éléments, de façon simultanée et améliorée. Certaines catégories de populations, comme les personnes âgées, les personnes défavorisées, les communautés allochtones... demandent une attention particulière. Le CIF recherche activement un chef de projet qui pourra se charger de ce volet. Le groupe de travail existant sera réactivé et élaborera une proposition de budget. En effet, aucun budget pour la communication n'a été prévu dans le 1M EUR alloué à l'app.

2.b. Accord de coopération

En ce qui concerne l'avis du Conseil d'État relatif aux accords de coopération d'exécution, le CIF propose d'utiliser la possibilité d'obtenir des délibérations du Comité de sécurité de l'information. Ces délibérations permettraient aux institutions disposant d'une base juridique pour traiter les données à caractère personnel, de communiquer des données à Sciensano et aux contact centers. Cela n'est possible que pour les finalités décrites en exécution du projet d'accord de coopération et, entre-temps, de l'arrêté royal n° 44, ET dans la mesure où ces données figurent dans les catégories de données que Sciensano et les contact centers peuvent traiter conformément à cette base juridique. Les échanges de données autorisés par une délibération du CSI ne doivent plus être réglés par un accord de coopération d'exécution, ni, entre-temps, par un AR d'exécution de l'AR n° 44.

Le ministre De Backer reçoit l'avis de l'APD en cours de réunion et en fait rapport. L'avis de l'APD est positif sur de nombreux points. L'APD conseille néanmoins de légiférer pour chaque composante du traitement des données. Selon le ministre De Backer, cela rendrait le système impraticable, étant donné que l'on ne pourrait pas répondre de manière suffisamment efficace aux besoins et adaptations urgents. Il marque par conséquent son accord avec la proposition du CIF. La ministre De Block souligne l'aggravation de la situation, qui exige dès à présent un engagement maximal. La protection de la vie privée est importante, mais c'est surtout la santé publique qui prévaut aujourd'hui. Le cadre défini par le CIF offre les équilibres nécessaires. La ministre soutient cette proposition.

La ministre Morreale est également d'accord et souhaite qu'il y ait un contact avec le président de la Ligue des droits de l'homme pour lui préciser les arguments de la CIM. D'après la ministre De Block, la Première Ministre a prévu cette concertation.

Le ministre Maron est lui aussi d'accord et insiste sur une communication claire, y compris avec l'APD. Il demande si le ministre De Backer peut faire le nécessaire. Le ministre De Backer souligne l'indépendance de l'APD dont les membres sont nommés par le Parlement. L'APD se compose de juristes et d'experts opérationnels. Dans ce dossier, les experts opérationnels de l'APD ont été associés à la mise sur pied du système de suivi des contacts, de sorte qu'ils doivent s'abstenir au sein de l'APD. L'avis a donc été rédigé uniquement par des juristes. Plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec l'APD pour discuter du dossier. Les positions au niveau de l'APD sur ce point diffèrent. Vu leur indépendance, des communications négatives de membres de l'APD ne sont pas à exclure. Le ministre De Backer préconise une action politique suffisante au vu de la crise, signale le caractère temporaire de ce système de données, et attire l'attention sur les garanties prévues en vertu de l'accord de coopération et de la loi relative au comité de sécurité de l'information (du 5 septembre 2018).



Le secrétariat présente le planning et les autres points d'attention pour l'approbation de l'accord de coopération. Les ministres confirment que des Conseils des ministres électroniques sont possibles durant l'été. La CIM ne souhaite pas demander un deuxième avis au CdE, puisque les remarques pertinentes seront traitées dans le nouveau projet.

Le GTI compétent est chargé d'établir un nouveau planning.

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

- 1. La CIM suit la décision du CIF en ce qui concerne l'attribution du lot 1 à Devside (382 KEUR hors TVA) et du lot 2 à NVISO (68 KEUR hors TVA). Les offres déposées pour le lot 3 ont été jugées non satisfaisantes ; ce lot ne sera donc pas encore attribué. Une nouvelle adjudication sera lancée pour ce lot. Cela n'aura pas d'impact substantiel sur le reste du planning.**
- 2. La CIM est d'accord de prévoir pour ces trois lots un montant total de 1 million d'euros (hors TVA). L'autorité fédérale supporte le coût de l'hébergement à Sciensano. Le coût pour le cahier des charges est réparti entre la Commission communautaire commune (10,57 %), la Flandre (57,64 %), la Région wallonne (31,11 %) et la Communauté germanophone (0,68 %) (c'est-à-dire en fonction des chiffres de population). Cette clé de répartition a également servi au financement du traçage manuel.**
- 3. Le CIF élabore une proposition de financement du coordinateur.**
- 4. La CIM marque son accord avec la proposition du CIF concernant les délibérations du comité de sécurité de l'information (voir point 2.b.).**
- 5. La CIM ne souhaite pas demander de deuxième avis au Conseil d'État concernant le projet d'accord de coopération adapté. Le GTI est chargé d'établir un planning actualisé.**

2.c. Stratégie de testing : échanges de vues (ministre Morreale)

La ministre Morreale demande un échange de vues concernant la stratégie de testing suite à l'augmentation du nombre de contaminations.

Cette problématique a en partie déjà été abordée dans la note du Dr Quoilin.

Le ministre De Backer fait savoir qu'à l'heure actuelle, il est possible de réaliser 30 000 tests par jour. En cas de forte hausse de l'épidémie, 50 000 à 70 000 tests par jour seraient probablement nécessaires. On examine actuellement comment augmenter la capacité, en tenant compte de l'achat de machines, de kits, de réactifs, des capacités logistiques et de main-d'œuvre pour prélever les tests, manipuler les appareils, faire rapport à Sciensano, etc. Les résultats de cet exercice seront disponibles le 24 juillet, permettant ainsi une prise de décisions début de semaine prochaine.

Si la capacité de test ne peut pas être atteinte, la stratégie de testing devra être revue. Le ministre ne veut pas que l'ancien processus décisionnel en la matière ne se répète, et a demandé au RAG et



au RMG de mettre au point une stratégie de testing pour le cas où la capacité de testing ne pourrait pas être suffisamment renforcée.

La ministre Linard pourrait donner son accord à un élargissement de la stratégie de testing, mais demande que l'on prenne suffisamment en compte les besoins à partir de septembre, en particulier en ce qui concerne les établissements de soins aux personnes âgées. Le ministre De Backer répond qu'il sera en effet tenu compte de la grippe saisonnière et de l'augmentation des besoins en tests que celle-ci entraîne.

Le ministre Maron signale les points suivants :

- Les protocoles de test dans les établissements de soins aux personnes âgées de la région bruxelloise sont un peu plus proactifs que la ligne générale du RMG. Dès que deux résidents sont testés positifs, tout l'établissement est testé. Il plaide pour la possibilité de réaliser des tests intermédiaires sur base de critères clairs. Ces larges analyses permettent d'éviter l'apparition de foyers de manière anticipée. Il demande qu'une concertation ait lieu sur ce point entre les entités fédérées et que rapport soit fait à la prochaine CIM.
- Pour l'heure, c'est surtout l'autorité fédérale qui organise les contacts avec les laboratoires. Il demande à l'autorité fédérale de mieux communiquer avec les administrations régionales au sujet des négociations ou accords en cours.
- Le ministre n'est pas favorable au prélèvement de tests à la demande d'autorités administratives, sans prescription d'un médecin. Les bourgmestres ne pourraient pas tester toute la commune sans l'avis de l'inspecteur d'hygiène.

Les ministres Antoniadis et Beke se rallient à la demande visant à établir des critères pour des tests généralisés dans les établissements de soins aux personnes âgées. Ce point devra figurer dans la stratégie de sorte à éviter la prise de décisions ad hoc.

La ministre De Block met l'accent sur l'analyse des capacités de testing. D'éventuelles extensions ne sont possibles que si elles font partie d'une stratégie qui tient compte de l'évidence scientifique et de la vulnérabilité du/des groupe(s) cible(s). La ministre n'est par exemple pas favorable au testing systématique à la sortie de l'hôpital.

La ministre Morreale ajoute les éléments suivants :

- Quid des tests d'étudiants et stagiaires dans le secteur des soins ?
- Quid du testing généralisé dans les établissements de soins aux personnes âgées ?
- Quid du testing de personnes de retour de vacances, surtout si elles travaillent dans le secteur des soins aux personnes âgées ? Le fait de recommander un test en quarantaine est-il suffisant si elles reviennent d'une « zone orange » ? Y a-t-il une intervention de l'AMI à ce niveau ?
- Quid du testing de personnes qui quittent l'hôpital ?



- Quid du testing de patients asymptomatiques ?
- Qu'en est-il de la place des tests sérologiques ? Des médecins généralistes ont signalé à la Ministre n'avoir reçu encore aucun test sérologique.

Le ministre De Backer informe que 7 millions de tests sérologiques sont déjà disponibles. Ces tests peuvent être prescrits par le médecin généraliste si nécessaire. Ils sont également remboursés par l'AMI.

Le ministre Maron demande si le RMG peut décider en cas d'aggravation de la situation. Pour le ministre De Backer, il faut d'abord objectiver la capacité de test.

Le Dr Quoilin finalise une note qui sera ensuite présentée au RMG et à la CIM.

3. Mesures préparatoires à une deuxième vague

3.a. Note processus identification signal et gestion des situations de cas groupés ou recrudescence de nouveaux cas dans la population : approbation (S. Quoilin)

Un projet de note est disponible sur Sharepoint.

Le Dr Quoilin explique le processus d'élaboration de cette note. Elle fait remarquer que le centre de crise a commenté le document et que des documents des régions et des pouvoirs locaux ont été joints. La discussion se poursuit encore concernant la communication entre les services de santé régionaux, Sciensano et le centre de crise, et concernant le schéma établi par le centre de crise. Le Dr Quoilin l'adaptera afin qu'il puisse être transmis au Conseil national de sécurité.

Le ministre De Backer demande que les régions éclaircissent les points suivants :

- Analyse de clusters : qui fait quoi (en l'occurrence, quel est le rôle de Sciensano, des inspecteurs d'hygiène et des autorités locales) ? L'accès limité de Sciensano à la banque de données 1 risque de poser problème ici.
- Recherche de la source : dispose-t-on de suffisamment de personnel pour le case management ?

Selon le ministre, l'articulation entre l'autorité fédérale et les entités fédérées dans l'ensemble du système (centre de crise, inspecteurs régionaux, etc.) n'est pas claire.

Sciensano n'est pas un data hub et n'a pas la capacité, tant du point de vue légal qu'en termes de personnel, pour se développer comme tel. C'est pourquoi la Flandre met en place sa propre data warehouse. Le ministre demande si les autres régions peuvent ou veulent s'y rattacher.

Le Dr Quoilin fait remarquer que Sciensano a bien accès à la banque de données 1, avec des informations sur les collectivités, le PLF... Toutefois, le système prévoit uniquement des « champs ouverts », ce qui rend l'interprétation plus difficile.

Le Dr Hercot indique que la COCOM est demandeuse d'un rôle plus important pour Sciensano ; il marque son accord avec l'accès à la BD 1.

Le Dr Husden est disposée à collaborer davantage avec la data warehouse flamande.

La ministre De Block salue les initiatives prises en Wallonie et en Flandre pour réaliser plus d'analyses locales. Elle appelle d'autres régions à prendre des initiatives similaires, à ne pas créer de circuits parallèles et à collaborer.

3. b. Risque de pénurie d'oxygène dans les maisons de repos et de soins en cas de deuxième vague : état des lieux (X. De Cuyper)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

3. c. Renforcement de la liaison entre hôpitaux et secteur des soins aux personnes âgées : communication aux hôpitaux par le HTSC (ministre Beke)

La réunion préparatoire a donné son accord pour l'envoi d'une lettre par le HTSC.

4. Prolongation du protocole d'accord concernant la police sanitaire du trafic international jusque mars 2021 - approuvé, pour info (P. Facon)

Cette prolongation a été approuvée par mail du 14 juillet 2020.

5. Plan d'achat de vaccins contre la grippe saisonnière 2020-2021 : état des lieux (X. De Cuyper)

Xavier De Cuyper fait rapport de la situation. Compte tenu du récent avis rendu en la matière par le CSS et de « l'impact psychologique du COVID-19 », la demande en vaccins antigrippe sera importante cet automne. 500 000 vaccins supplémentaires ont déjà été commandés, mais c'est insuffisant. La distribution des vaccins devra donc être optimisée au maximum. Cette distribution s'effectuera via les médecins généralistes et les médecins du travail. L'autorité fédérale et les entités fédérées sont préoccupées par le fait que trop peu de doses seront disponibles pour les

groupes à haut risque. Par conséquent, un groupe de travail interfédéral proposera d'administrer les vaccins par phases, en donnant la priorité aux groupes à haut risque. En collaboration avec les médecins du travail, il sera examiné dans quelles conditions les vaccins pourront encore être délivrés en dehors des officines. Il y aura probablement moins de vaccins disponibles pour les vaccinations générales de personnel.

La ministre De Block fait remarquer que les vaccins doivent être commandés à temps et qu'il n'est pas évident de passer de nouvelles commandes. La Belgique est actuellement certaine de disposer de 2,9 millions de vaccins, mais ceux-ci arriveront par phases. Notre pays participe aussi à un appel européen. La ministre est également favorable à la priorisation des groupes vulnérables et à un déploiement phasé. L'avantage est que les mesures de lutte contre le COVID-19 freineront probablement aussi la propagation du virus grippal.

Pedro Facon demande que l'on continue à informer la CIM.

6. Divers

Néant

7. Communication

Néant

8. Prochaine réunion : le 29/07/2020